

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8696*
29 juillet 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 28 JUILLET 1968, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre qui vous a été adressée par le Chargé d'affaires a.i. de la Jordanie le 18 juillet 1968, (A/7139, S/8685).

Sur les "trente-cinq nouveaux centres de colonisation juive" auxquels cette lettre fait allusion, quatorze seulement sont situés dans des zones qui sont aux mains d'Israël depuis le cessez-le-feu de juin 1967 et presque tous existent depuis quelque temps déjà. Certains ont d'ailleurs fait l'objet des lettres que j'ai adressées au Président du Conseil de sécurité le 24 avril 1968 (S/8558) et au Secrétaire général le 27 juin 1968 (A/7115, S/8654).

Dans ces lettres, la nature du corps des forces de défense israéliennes désigné sous le nom de "Nahal" et celle des avant-postes établis par lui étaient expliquées en détail. Il y était souligné en particulier que les activités de ce corps visent à aider à assurer la sécurité de la zone et à maintenir le cessez-le-feu.

La nette augmentation, au cours des derniers jours, des attaques armées et des incursions à partir du territoire jordanien, le minage des routes et les autres actes de sabotage commis de la rive orientale du Jourdain soulignent l'importance de ces avant-postes.

En ce qui concerne la situation des habitants arabes des zones sous contrôle israélien, j'aimerais faire observer que ce n'est pas la phraseologie de propagande contenue dans la lettre jordanienne qui en donne une idée, mais plutôt le cours normal de la vie et l'évolution caractérisés, par exemple, par l'abolition

* Egalement distribué sous la cote A/7117

des règlements concernant le couvre-feu dans ces zones. Au cours de ces mois d'été, des milliers d'étudiants arabes venant de pays arabes ont rendu visite à leur famille dans les zones sous contrôle israélien. Cela peut difficilement être considéré comme des "vexations perpétuelles". A Bethléem, la pierre de fondation du centre commercial qui doit être construit avec l'aide financière des autorités israéliennes a été posée le 22 juillet 1968. Au cours d'une cérémonie à laquelle assistaient les autorités arabes et israéliennes, le maire arabe de Bethléem a déclaré que la ville attendait depuis 30 ans la création d'un centre de ce genre. Ces faits ne semblent pas indiquer l'"asphyxie économique" alléguée par le représentant de la Jordanie. Les centaines de camions remplis de produits agricoles qui passent journellement de la rive occidentale en territoire jordanien ne sauraient être décrits, même au prix d'un effort d'imagination considérable, comme une preuve de "famine larvée" dans les zones sous contrôle israélien.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH

